

UE: les plans de réduction des émissions de CO₂ insuffisants

Selon la Commission européenne, les Vingt-Sept doivent «redoubler d'efforts» pour tenir leurs engagements d'ici à 2030

BRUXELLES - bureau européen

Peut mieux faire. L'Union européenne (UE), qui s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément à l'accord de Paris sur le climat, n'est, pour l'instant, pas en ligne avec cet objectif. Selon une publication de la Commission, lundi 18 décembre, les dispositions d'ores et déjà prises par les Vingt-Sept leur permettraient d'espérer une baisse de 51 % de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, alors qu'ils s'étaient entendus pour les réduire d'au moins 55 %. Dans ce contexte, insiste la Commission, s'ils veulent rattraper leur retard, les Européens doivent «redoubler d'efforts» pour mettre en œuvre le «Pacte vert».

Les experts de l'exécutif communautaire ont décortiqué les derniers «plans nationaux énergétiques» que les États membres ont préparés afin de définir le chemin qui doit leur permettre de tenir leurs promesses. Ils ont travaillé sur la base de vingt et une copies, alors que celles de la Belgique, de l'Irlande et de la Lettonie sont arrivées trop tard pour pouvoir être analysées sérieusement et que trois pays – Autriche, Bulgarie et Pologne – n'ont pas encore remis les leurs.

Queis que soient les indicateurs que l'on prenne – part des énergies renouvelables, efficacité énergétique, puits de carbone, contribution des secteurs du bâtiment, de l'agriculture ou des transports –, l'UE fait moins bien que prévu.

Même si la guerre en Ukraine et la fin de l'accès au gaz russe bon marché ont changé la donne européenne, les Vingt-Sept ont encore du mal à se passer des énergies fossiles. Ainsi, alors que la directive énergies renouvelables, qui vient d'être révisée, fixe un objectif de 42,5 % d'énergie éolienne ou solaire dans la consommation totale des Vingt-Sept d'ici à 2030, ce chiffre, en l'état actuel des choses, ne devrait pas dépasser 39,3 %. Seuls sept pays – Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Italie, Lituanie et Luxembourg – atteignent ou font mieux que les objectifs qui leur ont été assignés.

Enjeu du scrutin européen

En matière d'efficacité énergétique, le résultat n'est pas non plus satisfaisant. La consommation finale d'énergie dans l'UE en 2030 «pourrait atteindre 814,3 mégatonnes équivalent pétrole [Mtep]», estime la Commission, quand les Vingt-Sept voulaient réduire leur consommation d'énergie de 11,7 % entre 2020 et 2030, à 763 Mtep. Quant aux secteurs du bâtiment, du transport ou de l'agriculture, qui ne sont pas concernés par le marché carbone, ils devraient réduire de 33,8 % leurs émissions de CO₂, d'ici à 2030 par rapport à 2005, et non pas de 40 % comme attendu.

La France ne s'illustre pas par ses bons résultats. Elle devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 46,4 % en 2030 par rapport à 2005, au lieu des 47,5 % prévus. Paris se montre particulièrement peu volontariste en matière d'énergies renouvelables, préfé-

L'Europe peut espérer une baisse de 51% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, au lieu d'au moins 55%

rant se donner un objectif d'énergie décarbonée qui tient compte du nucléaire. Selon les dernières données disponibles, l'éolien et le solaire ont représenté, en 2021, 19,4 % de la consommation d'énergie au sein de l'Hexagone, très loin de ses obligations (44 %). L'Allemagne, encore très dépendante des énergies fossiles, n'est pas non plus au rendez-vous, tant s'en faut. Par rapport à 2005, elle devrait réduire de 34,6 % ses émissions de CO₂, quand la loi européenne prévoit une diminution de 50 %. Si, en matière de renouvelables, elle est quasiment là où elle devrait être (40 % au lieu de 41 %), elle est en retard en ce qui concerne les objectifs de baisse de consommation d'énergie (environ 156 au lieu de 160,5 Mtep en 2030).

Dans ce contexte, la Commission attend des Vingt-Sept qu'ils reviennent à la hausse leurs ambitions d'ici à juin 2024, pour être en mesure de respecter l'accord de Paris scellé fin 2015: «Il nous faut des engagements plus fermes», a déclaré lundi Wopke Hoeksma, le commissaire au climat. D'autant que les Européens vont devoir se

doter d'un nouvel objectif de réduction des gaz à effet de serre pour 2040 afin de paver le chemin qui doit les mener à la neutralité carbone en 2050. Wopke Hoeksma estime, pour sa part, que les États membres devront, à cet horizon, les réduire «d'au moins 90 %» par rapport à 1990, ce qui contraindra l'UE à une nouvelle fois réviser ses législations climatiques pour s'adapter.

La Commission devrait faire sa proposition le 6 février 2024, avant les élections européennes dont le Pacte vert sera très probablement un thème de campagne. «Il y a un débat pour savoir si cet objectif doit être dévoilé avant ou après les élections européennes», confie Pascal Canfin, le président de la commission environnement du Parlement européen, partisan de la première hypothèse.

«Siles conservateurs du Parti populaire européen (PPE) ne suivent pas la recommandation de la Commission, il faudra qu'ils expliquent pourquoi alors que la proposition aura été faite par la présidence de la Commission qui est PPE et par le commissaire au climat qui est aussi PPE», poursuit l'élu macroniste. Ces derniers, qui européens, notamment lorsqu'elles concernent l'agriculture. Ils ont considérablement amoindri la portée de la loi sur la restauration de la nature et ont largement contribué à l'échec d'un projet législatif sur la baisse de l'utilisation des pesticides. ■

VIRGINIE MAILINGRE

Les nitrates de sodium bientôt bannis des croquettes pour chiens et chats

Ces agents conservateurs sont toujours autorisés dans l'alimentation humaine

Les nitrates de sodium vont disparaître des aliments pour chats et chiens vendus au sein de l'Union européenne (UE), selon un règlement publié le 15 juin au *Journal officiel* de l'UE, alors que ces additifs présents notamment dans les croquettes, mais aussi dans les charcuteries et jambons, sont toujours autorisés dans l'alimentation humaine.

C'est le député français du Loiret Richard Ramos (Modem), qui a médiatisé cette décision, en faisant livrer mi-décembre à l'Élysée un paquet de croquettes sans nitrates pour Nemo, le chien du chef de l'État, devant les caméras du média *Vakita*. Un coup d'éclat dont est couronné le parlementaire, qui demande depuis plusieurs années l'interdiction de cet

agent conservateur, aux effets sur la santé avérés, afin de dénoncer l'inaction des pouvoirs publics.

Le retrait des nitrates des croquettes et pâtes pour chats et chiens relève d'une démarche des industriels, qui ont retiré en 2021 leur demande d'application pour le nitrite de sodium et plusieurs autres additifs. Sans nouvelle demande de réautorisation, ces additifs sont donc désormais interdits dans les aliments pour chiens et chats. Une période de transition est néanmoins prévue pour écarter les stocks jusqu'en juillet 2025.

Sollicitée par *Le Monde*, la fédération européenne de l'industrie des aliments pour animaux n'a pas donné suite et n'a pas commenté sur la nouvelle réglementation. L'effet des nitrates sur

la santé des animaux de compagnie est mal connu.

Les conséquences sur la santé des humains sont en revanche bien documentées. L'Agence nationale de sécurité sanitaire française avait, en juillet 2022, confirmé le lien entre exposition aux nitrates et aux nitrites par le biais de la viande transformée et le risque de cancer colorectal. Huit mois plus tard, la France adoptait un «plan d'action» contre les nitrates ne prévoyant pas d'interdiction, mais une réduction des teneurs maximales autorisées.

Risque de cancer colorectal

Ce plan, peu contraignant, a été décrit par nombre d'organisations de santé publique et associations de consommateurs. Chaque année, la consommation de charcuterie provoque en France plus de 4300 cancers, essentiellement colorectaux, selon Santé publique France: le cancer colorectal est le deuxième cancer le plus mortel pour l'homme et le troisième pour la femme.

La demande d'interdiction de la part des acteurs de santé et des associations est d'autant plus forte que les alternatives existent et sont déjà déployées au niveau industriel, la plupart des grandes marques ayant développé des gammes de charcuterie sans nitrates, souvent vendues plus cher que l'offre conventionnelle.

L'inquietante adaptation d'une fleur sauvage au déclin des insectes pollinisateurs

La pensée des champs produit moins de nectar et s'autoféconde davantage, ce qui pourrait aggraver la chute des populations d'insectes

Ce n'est une bonne nouvelle ni pour les pollinisateurs, ni pour les plantes. Certaines fleurs sauvages, en effet, attirent moins les insectes pollinisateurs qu'il y a vingt ou trente ans, car elles deviennent plus petites et produisent moins de nectar. Tel est le constat dressé par une équipe française à propos d'une petite fleur blanche, la pensée des champs (*Viola arvensis*), qui pousse au milieu des cultures. Si ce phénomène était généralisé, un cercle vicieux pourrait s'instaurer, estiment les auteurs, qui publient leurs résultats le 20 décembre dans la revue *New Phytologist*. Le risque, en effet, est d'amplifier le déclin des pollinisateurs, lui-même sans doute à l'origine de cette adaptation végétale.

Les auteurs, de l'université de Montpellier (CNRS-IRD), ont récolté en 2021 des pensées des champs poussant en région parisienne, au milieu des cultures de blé. En parallèle, ils ont «ressuscité» des plants de cette espèce à partir de graines collectées dans les années 1990 et 2000, gardées par les conservatoires botaniques nationaux de Baillieux et du Bassin parisien.

Puis ils ont comparés les fleurs issues des graines de ces deux époques. Pour éviter tout biais lié au climat ou au sol, ils ont analysé les fleurs produites au bout de deux générations. Dans un premier temps, ils ont cultivé les graines dans un champ expérimental, «pour régénérer des graines à partir de plants ayant poussé dans des conditions homogènes», explique Sanson Accoca-Pidolle, docteur en premier auteur de l'étude. Puis ils ont replanté ces graines, et cultivé les plants dans des pots en serre. Ce sont les fleurs obtenues qu'ils ont examinées.

Résultats: les pensées issues des graines actuelles sont plus petites – d'environ 10 % – que celles provenant des graines collectées il y a de vingt à trente ans. Elles produisent aussi 20 % de nectar en moins, ce qui se traduit par un moindre attrait pour les bourdons. Mises en compétition, elles sont moins visitées – d'environ 20 % – par ces pollinisateurs. «Nous avons été étonnés de constater une évolution si rapide», reconnaît le jeune chercheur. Comme si l'alliance ancestrale nouée entre ces fleurs et leurs pollinisateurs était «en train de se rompre», ajoute-t-il.

Petit rappel de botanique. Si les fleurs déploient leurs armes de séduction massive (leurs couleurs et leurs parfums), ces appâts ne sont pas destinés à charmer nos yeux et nos narines, mais à attirer les pollinisateurs. Les plantes à fleurs, qui représentent aujourd'hui plus de 90 % des espèces végétales sur terre, doivent précisément leur succès évolutif au pacte qu'elles ont scellé jadis, il y a des dizaines de millions d'années, avec ces précieux partenaires.

En échange de leur nectar, un festin pour les pollinisateurs, ceux-ci assurent le transport du pollen d'une fleur à l'autre, permettant ainsi leur fécondation croisée. Tel est le secret de l'expansion massive des plantes à fleurs.

Cette solution de reploi se fait au prix d'une baisse de la diversité génétique

C'est comme si l'alliance ancestrale nouée entre ces fleurs et leurs pollinisateurs était en train de se rompre

depuis leur apparition voilà plus de 200 millions d'années.

A cause du déclin des pollinisateurs, ce mode de reproduction devient plus difficile. Mais les plantes à fleurs disposent d'un joker: l'autofécundation. La plupart des fleurs, en effet, sont bisexuelles. Autrement dit, une même fleur porte à la fois des organes mâles (étamines) et des organes femelles (pistils). Lorsque les insectes pollinisateurs font défaut, le pollen peut alors féconder l'ovule de la même fleur. C'est la stratégie que semble aujourd'hui déployer notre pensée des champs, montrent les analyses génétiques. Si le taux d'autofécundation des fleurs issues des graines d'il y a vingt à trente ans est de 55 %, il grimpe à plus de 80 % chez celles issues des graines actuelles.

Changements rapides

Cette autofécundation est une solution de repli à court terme, mais se fait au prix d'une baisse de la diversité génétique. «Avec moins de diversité génétique, les plantes sauvages auront sans doute plus de mal à s'adapter aux changements environnementaux futurs», notamment climatique», souligne Pierre-Olivier Cheptou, qui a coordonné l'étude au Centre de décodage fonctionnelle et évolutive de l'université de Montpellier.

Les changements rapides de cette fleur sont-ils une forme d'adaptation au déclin des pollinisateurs, déjà largement documenté? Par exemple, une étude a montré que, par exemple, une tonte des prairies, au cours des trente dernières années, plus de 75 % de la biomasse d'insectes volants a disparu dans les zones protégées allemandes. L'étude actuelle ne le prouve pas mais on peut le supposer. En 2011, en effet, «une étude a montré que l'absence totale de pollinisateurs, durant cinq générations de plantes, provoque ce même syndrome chez une plante sauvage, le minuitte jaune. Ses fleurs deviennent plus petites et autofécondes», relève M. Cheptou.

La pensée des champs est une plante messicole, c'est-à-dire présente dans les cultures agricoles. En attirant les pollinisateurs et en leur offrant une ressource diversifiée, elle leur rend un «service de pollinisation» en améliorant leur rendement et leur qualité. Des traits qui pourraient donc pâtir d'une telle transformation florale.

Au-delà, cette adaptation n'est pas une bonne nouvelle pour les pollinisateurs. En les privant d'une partie de leurs ressources alimentaires (le nectar), elle constitue une menace supplémentaire pour eux. «Les effets de la perte des pollinisateurs ne sont pas facilement réversibles car les plantes ont déjà commencé à s'adapter à ce déclin, observe Sanson Accoca-Pidolle. D'où l'importance de protéger rapidement le déclin des pollinisateurs.» Resté à savoir dans quelle mesure cette observation est généralisable à d'autres plantes sauvages. ■

FLORENCE ROSIER

Collection « Que sais-je ? » - Nouvelles éditions | 10 €

2 livres de Jacques VERNIER

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

« On en ressort avec des idées très claires » (Les Echos)

« Du sérieux et jamais de vent » (L'Obs)

L'ENVIRONNEMENT

« D'évidentes qualités de pédagogue » (L'Express)

« Un ouvrage salvateur, ultra pratique » (Libération)

« Complet, impartial et bien écrit » (Sciences et vie)